



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2026 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Dominic Perri, maire d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère de la ville
Monsieur Mauro Barone, conseiller de la ville
Madame Linda Paquin, conseillère d'arrondissement
Madame Gemma Marchione, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Sara Parent St-Laurent, secrétaire d'arrondissement par intérim

CA26 13 0073

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

Qu'à 19 h 11, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA26 13 0074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA26 13 0075

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 12, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux citoyens posent des questions. À 19 h 25, la période de questions est terminée.

CA26 13 0076

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « MISE AUX NORMES ET RÉNOVATION DES ASCENSEURS DES LIEUX PUBLICS DE SAINT-LÉONARD » DANS LE CADRE DU « FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ » DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CANADA.

Il est proposé par Gemma Marchione

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Mise aux normes et rénovation des ascenseurs des lieux publics de Saint-Léonard » dans le cadre du « Fonds pour l'accessibilité » du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1265727001

CA26 13 0077

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UNE GÉNÉRATRICE PERMANENTE AU PAVILLON WILFRID-BASTIEN ET DE TROIS RÉSERVATIONS POUR BRANCHEMENT (CAMLOCK) POUR GÉNÉRATRICES MOBILES AUX PAVILLONS WILFRID-BASTIEN, HÉBERT ET LUIGI-PIRANDELLO INCLUANT LEURS ÉQUIPEMENTS CONNEXES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-300 - LA CIE LOOMEX ÉLECTRIQUE LTÉE – 853 772,04 \$ (CONTRAT : 753 772,04 \$ + CONTINGENCES : 100 000,00 \$).

Il est proposé par Mauro Barone

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'octroyer un contrat à LA CIE LOOMEX ÉLECTRIQUE LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, installation et mise en service d'une génératrice permanente au pavillon Wilfrid-Bastien et de trois réservations pour branchement (CAMLOCK) pour génératrices mobiles aux pavillons Wilfrid-Bastien, Hébert et Luigi-Pirandello incluant leurs équipements connexes, appel d'offres numéro 300-300, au montant total de 753 772,04 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 853 772,04 \$, soit 753 772,04 \$, le prix de la soumission, augmenté de 100 000,00 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1268664001

CA26 13 0078

OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU PAVILLON LADAUVERSIÈRE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-298 - CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC. – 455 318,27 \$ (CONTRAT : 380 318,27 \$ + CONTINGENCES : 75 000,00 \$).

Il est proposé par Gemma Marchione

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de certains éléments du pavillon Ladauversière, appel d'offres numéro 300-298, au montant total de 380 318,27 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 455 318,27 \$, soit 380 318,27 \$, le prix de la soumission, augmenté de 75 000,00 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1268500001



CA26 13 0079

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION INCLUANT LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS (ANNÉES 2026 À 2028) - LOT NUMÉRO 8 (SAINT-LÉONARD) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 25-21256 – 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 221 183,16 \$.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Mauro Barone

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements (années 2026 à 2028), lot numéro 8 (Saint-Léonard), appel d'offres numéro 25-21256, au montant maximal de 221 183,16 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1263693004

CA26 13 0080

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 461 200 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT AU PROJET « ANIMATION, JEUNESSE, ACTIONS À SAINT-LÉONARD » DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA CONSOLIDATION D'ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS » DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2025-2026.

Il est proposé par Mauro Barone

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 461 200 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Animation, jeunesse, actions à Saint-Léonard » dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » du ministère de la Sécurité publique. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Brigade de neige à Saint-Léonard	3 500 \$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Rues citoyennes - volet 2 2.0	12 000 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Animation du skatepark Delorme	13 000 \$
Club basketball St-Léonard	Évasion - occupation d'espaces jeunes à Saint-Léonard	14 000 \$
Centre communautaire Leonardo da Vinci	Accessibilité et inclusion des jeunes - soutien à la location	206 000 \$
Centre Horizon Carrière	COSSUM	212 700 \$
TOTAL :		461 200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1250391010

CA26 13 0081

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 100 000 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 100 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2026. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	AIDE FINANCIÈRE
Le club de volley-ball celtique inc.	304,78 \$
Centre sportif Ludus	2 057,25 \$
Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard	2 263,08 \$
Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard	2 285,83 \$
Club basketball St-Léonard	3 962,11 \$
Corporation de football junior de St-Léonard inc.	4 582,88 \$
Association de cheerleading de Saint-Léonard	7 104,71 \$
Club de judo Saint Léonard	7 363,25 \$
Association du hockey mineur St-Léonard inc.	13 904,37 \$
C.P.A. St-Léonard inc.	14 027,99 \$
Association de baseball St-Léonard	17 143,75 \$
Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.	25 000,00 \$
TOTAL :	100 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1263451001



CA26 13 0082

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 10 850 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE MISE EN FORME ET DE DANSE POUR AÎNÉS, POUR L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi, Gemma Marchione, Linda Paquin et Mauro Barone

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 10 850 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour des activités physiques de mise en forme et danse pour aînés, pour l'année 2026. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Club d'âge d'or Garibaldi	Gymnastique	850 \$
Club de l'âge d'or 2000	Gymnastique pour aînée	1 000 \$
Club de l'âge d'or IL Risveglio	Danse à l'extérieur au mois de juillet seulement	1 000 \$
Club de l'âge d'or parc Coubertin	Gymnastique	1 000 \$
Club de l'âge d'or Sacra Famiglia	Exercices cardio sur chaise	1 000 \$
Club de l'âge d'or Sainte-Angèle	Gymnastique sur chaise	1 000 \$
Club de l'âge d'or San Giuseppe	Gymnastique	1 000 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Danse extérieure les samedis soir du mois d'août	1 000 \$
Cercle du 3e âge Sainte-Angèle inc.	Danse sociale et en ligne	1 500 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme	1 500 \$
TOTAL :		10 850 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1268717003

Le 7 avril 2026

CA26 13 0083

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. POUR L'ACHAT DE CASQUES DE FOOTBALL.

Il est proposé par Gemma Marchione

appuyé par Dominic Perri, Arij El Korbi, Linda Paquin et Mauro Barone

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard inc., pour l'achat de casques de football.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1263451002

CA26 13 0084

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 300 \$ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS POUR LE PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE (PATROUILLE VERTE) POUR L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 300 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour le projet de patrouille de sensibilisation environnementale (Patrouille verte) pour l'année 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1265415001



CA26 13 0085

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 700 \$ AU COMITÉ DES USAGERS DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « RÉCOLTE COMMUNAUTAIRE » LORS DE LA SAISON 2026.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 700 \$ au Comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard pour le projet « Récolte communautaire » lors de la saison 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1269012002

CA26 13 0086

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2026.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1269956003

CA26 13 0087

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2026.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 28 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1269956004

CA26 13 0088

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 28 FÉVRIER 2026.

Il est proposé par Mauro Barone

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 28 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1269698002

CA26 13 0089

DEMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF, EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 144 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, DE MODIFIER LE BUDGET DE LA VILLE, VOLET BUDGET DE FONCTIONNEMENT, POUR L'ANNÉE 2026, AFIN DE TENIR COMPTE DE LA RÉCEPTION, PAR L'ARRONDISSEMENT, DE L'AIDE FINANCIÈRE DE 9 700 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CANADA, DANS LE CADRE DU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS (PNHA) ».

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, pour l'année 2026, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 9 700 \$ provenant du ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1263574002

CA26 13 0090

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-374 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES, DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD LANGELIER ET DE LA RUE JEAN-TALON EST; B) MODIFIER, ABROGER ET AJOUTER CERTAINES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES TOUCHÉES PAR LE NOUVEAU DÉCOUPAGE; C) REMPLACER LA CÉDULE « M ».

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;



ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-374 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier le découpage des zones, dans le secteur du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est; b) modifier, abroger et ajouter certaines grilles des usages et normes des zones touchées par le nouveau découpage; c) remplacer la cédule « M ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1259867003

CA26 13 0091

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-375 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) MODIFIER LES EXIGENCES POUR LE REVÊTEMENT DES TOITURES EN PENTE; B) EXEMPTER LES CLASSES D'USAGES HA ET HB DE L'APPLICATION DU NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES, DANS CERTAINES CIRCONSTANCES.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2026;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2026 et d'adopter le règlement numéro 1886-375 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier les exigences pour le revêtement des toitures en pente; b) exempter les classes d'usages HA et HB de l'application du nombre minimal de cases de stationnement requises, dans certaines circonstances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1264871001

CA26 13 0092

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2108-7 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD (2108) AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi, Gemma Marchione, Linda Paquin et Mauro Barone

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2108-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard (2108) afin de modifier certaines dispositions en lien avec la période de questions du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1267987007

CA26 13 0093

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2248-2 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT (2248) AFIN D'AJOUTER UNE RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ANNUELLE POUR LE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi, Linda Paquin et Mauro Barone

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2248-2 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement (2248) afin d'ajouter une rémunération additionnelle annuelle pour le vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1267987006



CA26 13 0094

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2268-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (2268) AFIN DE MODIFIER ET D'ABROGER CERTAINES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES HERBES.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2268-3 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (2268) afin de modifier et d'abroger certaines dispositions en lien avec les herbes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1267987005

CA26 13 0095

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2294-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2294), DE FAÇON À REMPLACER LES ANNEXES A ET C.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2294-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (2294), de façon à remplacer les annexes A et C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1269867001

CA26 13 0096

AUTORISER LA FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE JEAN-TALON EST, ENTRE LA RUE DE CANDIAC ET LE BOULEVARD LACORDAIRE, LE 6 JUIN 2026, POUR LA JOURNÉE ENTIÈRE, DANS LE CADRE DE « LA FÊTE DES VOISINS 2026 », ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD.

ATTENDU le paragraphe 2 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (2227).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Mauro Barone

et résolu :

D'autoriser la fermeture partielle de la rue Jean-Talon Est, entre la rue de Candiatic et le boulevard Lacordaire, le 6 juin 2026, pour la journée entière, dans le cadre de « La fête des voisins 2026 », organisée par la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1260095001

CA26 13 0097

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2026-04 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 5625, BOULEVARD COUTURE - LOT NUMÉRO 1 332 374 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mars 2026.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-04 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 5625, boulevard Couture, lot numéro 1 332 374 du cadastre du Québec, dans la zone H-0570, constitué des plans estampillés en date du 17 février 2026 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003630020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1269073002



CA26 13 0098

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2026-05 - MODIFICATION D'UN MUR EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL DONNANT SUR UNE COUR ADJACENTE À UN PARC - 7373, BOULEVARD LANGELIER - LOT NUMÉRO PC-44327 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mars 2026.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2026-05 visant la modification d'un mur extérieur d'un bâtiment commercial donnant sur une cour adjacente à un parc, situé au 7373, boulevard Langelier, lot numéro PC-44327 du cadastre du Québec, dans la zone Cm-2500, constitué des plans estampillés en date du 25 février 2026 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003638357.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1260433002

CA26 13 0099

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 MARS 2026.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1263304002

CA26 13 0100

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 ET DU PLAN D'ACTION 2026 DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du Rapport d'activités 2025 et du Plan d'action 2026 de l'Écoquartier de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1265415002

CA26 13 0101

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2177-4 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2177) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ 2050 DE LA VILLE DE MONTRÉAL (24-017) (2177-4) AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2281-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (2281) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ 2050 DE LA VILLE DE MONTRÉAL (24-017) (2281-1).

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement par intérim en date du 19 mars 2026 ainsi que d'une copie corrigée de l'annexe B du règlement numéro 2177-4 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) (2177-4), adopté le 9 mars 2026 et de prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement par intérim en date du 19 mars 2026 ainsi que d'une copie corrigée du règlement numéro 2281-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (2281) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017) (2281-1), adopté le 9 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1267987008



CA26 13 0102

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

Qu'à 19 h 59, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026.

Arrondissement de Saint-Léonard

Dominic Perri
Maire d'arrondissement

Me Sara Parent St-Laurent
Secrétaire d'arrondissement par
intérim

Le 7 avril 2026